

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 61951-1:2017/A1:2023

**Accumulateurs alcalins et autres
accumulateurs à électrolyte non-acide
- Accumulateurs étanches pour
applications portables - Partie 1:**

Sekundärzellen und -batterien mit
alkalischen oder anderen
nichtsäurehaltigen Elektrolyten -
Tragbare wiederaufladbare gasdichte

Secondary cells and batteries containing
alkaline or other non-acid electrolytes -
Secondary sealed cells and batteries for
portable applications - Part 1: Nickel-

03/2023

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 61951-1:2017/A1:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 61951-1:2017/A1:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 61951-1:2017/A1:2023

NORME EUROPÉENNE **EN 61951-1:2017/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Mars 2023

ICS 29.220.30

Version française

**Accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte
non-acide - Accumulateurs étanches pour applications portables
- Partie 1: Nickel-cadmium
(IEC 61951-1:2017/AMD1:2023)**

Akkumulatoren und Batterien mit alkalischen oder anderen
nichtsäurehaltigen Elektrolyten - Tragbare wiederaufladbare
gasdichte Einzelzellen - Teil 1: Nickel-Cadmium
(IEC 61951-1:2017/AMD1:2023)

Secondary cells and batteries containing alkaline or other
non-acid electrolytes - Secondary sealed cells and batteries
for portable applications - Part 1: Nickel-cadmium
(IEC 61951-1:2017/AMD1:2023)

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 61951-1:2017. Il a été adopté par le CENELEC le 2023-03-13. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Avant-propos européen

Le texte du document 21A/821/FDIS, future IEC 61951-1/AMD1, préparé par le SC 21A "Accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte non acide" de CE 21 de l'IEC, "Accumulateurs", a été soumis au vote parallèle IEC-CENELEC et approuvé par le CENELEC en tant que EN 61951-1:2017/A1:2023.

Les dates suivantes sont fixées:

- date limite à laquelle ce document doit être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement (dop) 2023-12-13
- date limite à laquelle les normes nationales conflictuelles doivent être annulées (dow) 2026-03-13

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CENELEC ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CENELEC.

Notice d'entérinement

Le texte de la Norme internationale IEC 61951-1:2017/AMD1:2023 a été approuvé par le CENELEC comme Norme Européenne sans aucune modification.

Annexe ZA (normative)

Références normatives à d'autres publications internationales avec les publications européennes correspondantes

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NOTE 1 Dans le cas où une publication internationale est modifiée par des modifications communes, indiqué par (mod), l'EN/le HD correspondant(e) s'applique.

NOTE 2 Les informations les plus récentes concernant les dernières versions des Normes Européennes listées dans la présente annexe sont disponibles à l'adresse suivante: www.cencenelec.eu.

Ajouter la référence suivante :

<u>Publication</u>	<u>Année</u>	<u>Titre</u>	<u>EN/HD</u>	<u>Année</u>
IEC 62902	-	Batteries et éléments d'accumulateurs - Symboles de marquage pour l'identification de leur caractéristique chimique	EN IEC 62902	-



INTERNATIONAL STANDARD

NORME INTERNATIONALE

AMENDMENT 1 AMENDEMENT 1

**Secondary cells and batteries containing alkaline or other non-acid electrolytes
– Secondary sealed cells and batteries for portable applications –
Part 1: Nickel-cadmium**

**Accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte non-acide –
Accumulateurs étanches pour applications portables –
Partie 1: Nickel-cadmium**

